

# Une critique par la société civile palestinienne de la Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme

Par le Comité National Palestinien, le 25 mars 2021

La « Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme » (JDA), malgré ses défauts détaillés ci-dessous, représente une *alternative* mainstream à la définition frauduleuse de l'antisémitisme de l'IHRA et un « guide convaincant » dans la lutte contre le véritable antisémitisme, telle que la définissent de nombreux groupes juifs progressistes – la défense des Juifs, en tant que Juifs, contre la discrimination, les préjugés, l'hostilité et la violence. Elle respecte dans une large mesure le droit à s'exprimer librement en ce qui concerne la lutte pour les droits des Palestiniens, comme le stipule le droit international, y compris par le biais du BDS, et à la lutte contre le sionisme et le régime d'occupation, de colonisation et d'apartheid d'Israël.

La JDA peut contribuer à la lutte contre le maccarthysme et la répression anti-palestiniens que les partisans de la définition de l'IHRA, avec ses « exemples », ont encouragés et provoqués, à dessein. Ceci est dû aux avantages suivants de la JDA :

- Malgré ses lignes directrices problématiques centrées sur Israël, elle fournit une définition cohérente et précise de l'antisémitisme. Ses auteurs refusent explicitement de la codifier en loi ou de l'utiliser pour restreindre l'exercice légitime de la liberté académique ou pour « supprimer le débat public libre et ouvert qui se situe dans les limites fixées par les lois

régissant les crimes de haine ». Ceci est utile pour contrer les tentatives de la définition de l'IHRA de prémunir Israël de toute responsabilité envers le droit international et de protéger le sionisme de toute critique rationnelle et éthique.

- Elle reconnaît l'antisémitisme comme *une forme de racisme*, avec sa propre histoire et ses particularités, réfutant largement l'exceptionnalisme que lui confère la définition de l'IHRA (avec ses exemples).
- Reconnaissant que l'antisémitisme et l'antisionisme sont « catégoriquement différents », elle ne considère pas comme antisémite en soi le fait de plaider pour les droits des Palestiniens en vertu du droit international et pour la fin du régime d'oppression d'Israël. Elle réfute ainsi les parties les plus dangereuses et les plus agressives des « exemples » de la définition de l'IHRA. **Plus précisément, la JDA reconnaît comme une liberté d'expression légitime les exemples suivants : le soutien au mouvement non violent BDS et à ses tactiques ; la critique ou l'opposition au sionisme ; la condamnation du colonialisme de peuplement ou de l'apartheid d'Israël ; l'appel à l'égalité des droits et à la démocratie pour tous en mettant fin à toutes les formes de suprématie et de « discrimination raciale systématique » ; et la critique de la fondation d'Israël et de ses institutions ou politiques racistes.**
- Elle stipule que « tenir les juifs collectivement responsables de la conduite d'Israël ou traiter les juifs, simplement parce qu'ils sont juifs, comme des agents d'Israël » est antisémite, une règle que nous approuvons pleinement. Nous demandons l'application systématique de cette règle, alors même qu'Israël et les sionistes, qu'ils soient juifs ou chrétiens fondamentalistes, sont coupables de la violer. Les dirigeants sionistes et israéliens fanatiques, comme Netanyahou, par exemple, parlent souvent au nom de tous les Juifs et encouragent les communautés juives des

États-Unis, du Royaume-Uni, de France et d'ailleurs à « rentrer à la maison » en Israël.

- Elle reconnaît théoriquement que le contexte importe au sens où des situations particulières ont une influence sur la possibilité de considérer antisémite ou non une expression ou une action.

Pour autant, les Palestiniens, le mouvement de solidarité avec la Palestine et tous les progressistes sont invités à aborder la JDA avec un esprit critique et une certaine prudence en raison de ses défauts, dont certains lui sont inhérents :

1. Avec son titre malvenu et la plupart de ses directives, la JDA se concentre sur la Palestine/Israël et sur le sionisme, renforçant de manière injustifiée les tentatives de coupler le racisme anti-juif avec la lutte pour la libération palestinienne, et ayant donc un impact sur notre lutte. Malgré cet impact, la JDA exclut **les perspectives palestiniennes représentatives**, une omission qui en dit long sur les relations asymétriques de pouvoir et de domination et sur la façon dont certains libéraux essaient encore de prendre des décisions qui nous affectent profondément, sans nous. Les Palestiniens ne peuvent pas permettre qu'une définition de l'antisémitisme soit utilisée pour contrôler ou censurer la défense de nos droits inaliénables ou le récit de nos expériences vécues et de l'histoire de notre lutte contre le colonialisme et l'apartheid.
2. Son **omission malencontreuse de toute mention de la suprématie blanche et de l'extrême-droite**, principales responsables des attaques antisémites, laisse involontairement l'extrême-droite hors d'atteinte, malgré une brève mention dans la rubrique des questions fréquemment posées (FAQ). La plupart des groupes d'extrême droite, en particulier en Europe et en Amérique du Nord, sont profondément antisémites mais

aiment Israël et son régime d'oppression.

3. Même si la JDA affirme la liberté de parole dans ses FAQ, ses « lignes directrices » essaient toujours de contrôler certains discours critiques de la politique et des pratiques d'Israël, échouant à respecter pleinement la distinction nécessaire entre l'hostilité ou les préjugés à l'égard des Juifs, d'une part, et l'opposition légitime aux politiques, à l'idéologie et au système d'injustice israéliens, d'autre part. Par exemple, la JDA considère comme antisémites les cas suivants :

1. « Présenter Israël comme le mal absolu ou exagérer grossièrement son influence réelle » comme une possible « manière codée de raciaiser et de stigmatiser les Juifs ». Si dans certains cas, une telle représentation d'Israël ou une exagération grossière de son influence peuvent indirectement révéler un sentiment antisémite, dans la majorité absolue des cas liés à la défense des droits des Palestiniens, une telle déduction serait totalement déplacée. Lorsque des Palestiniens qui perdent leurs proches, leurs maisons et leurs vergers en raison des politiques d'apartheid israéliennes condamnent publiquement Israël comme « le mal absolu », par exemple, cela ne peut raisonnablement être interprété comme une attaque « codée » contre les Juifs.

Interpréter l'opposition aux crimes et au régime d'oppression israéliens comme anti-juive, comme le font souvent Israël et ses partisans de droite anti-palestiniens, rend effectivement Israël synonyme de ou coextensif à « tous les Juifs ». D'un point de vue éthique, en plus d'être anti-palestinienne, cette équation est profondément problématique car elle essentialise et homogénéise toutes les personnes juives. Cela contredit la déclaration initiale de la JDA selon laquelle il est « raciste d'essentialiser ... une population donnée ».

1. « Appliquer les symboles, les images et les stéréotypes

négatifs de l'antisémitisme classique ... à l'État d'Israël ». Comme la JDA l'admet elle-même ailleurs, une telle généralisation est fautive dans tous les cas « fondés sur des preuves ». Considérez, par exemple, les Palestiniens condamnant le premier ministre israélien Netanyahu comme « tueur d'enfants », étant donné qu'au moins 526 enfants palestiniens ont été assassinés lors du massacre israélien de 2014 à Gaza, sur lequel la Cour pénale internationale a récemment décidé d'enquêter. Peut-on considérer cela comme de l'antisémitisme ? Bien que les preuves tangibles soient incontestables, les Palestiniens devraient-ils éviter d'utiliser ce terme dans ce cas, simplement parce qu'il s'agit d'un trope antisémite et que Netanyahu se trouve être juif ? Est-il islamophobe de qualifier de boucher le dictateur saoudien Muhammad Bin Salman – qui se trouve être musulman – parce qu'il aurait orchestré le meurtre macabre de Khashoggi, sans parler des crimes contre l'humanité commis par le régime saoudien au Yémen ? Montrer MBS tenant un poignard ensanglanté serait-il considéré comme un trope islamophobe, étant donné que les caricatures islamophobes représentent souvent des hommes musulmans avec des épées et des poignards ensanglantés ? Il est clair que non. Alors pourquoi rendre Israël exceptionnel ?

1. « Nier le droit des Juifs de l'État d'Israël à exister et à s'épanouir, collectivement et individuellement, en tant que Juifs, conformément au principe d'égalité ». Le principe d'égalité est absolument primordial pour protéger les droits individuels dans tous les domaines ainsi que pour sauvegarder les droits collectifs culturels, religieux, linguistiques et sociaux. Mais certains peuvent abuser de ce principe pour impliquer des droits politiques égaux pour les colonisateurs et

les collectifs colonisés dans une réalité coloniale, ou pour les dominants et les collectifs dominés dans une réalité d'apartheid, perpétuant ainsi l'oppression. Ancré dans le droit international, après tout, le principe fondamental d'égalité n'est pas destiné à, et ne peut pas être utilisé pour, exonérer les crimes ou légitimer l'injustice.

Qu'en est-il du « droit » supposé des colons juifs israéliens à remplacer les Palestiniens sur les terres ethniquement nettoyées de Kafr Bir'im en Galilée ou d'Umm al Hiran dans le Naqab/Negev ? Qu'en est-il du prétendu « droit » de mettre en oeuvre des comités d'admission racistes dans des dizaines de colonies exclusivement juives dans l'Israël d'aujourd'hui, qui refusent l'admission de citoyens palestiniens d'Israël pour des raisons « culturelles/sociales » ? De plus, les réfugiés palestiniens devraient-ils être privés de leur droit au retour, stipulé par l'ONU, afin de ne pas perturber un supposé « droit collectif juif » à la suprématie démographique ? Qu'en est-il de la justice, du rapatriement et des réparations conformément au droit international et de leur impact sur certains « droits » supposés des Israéliens juifs occupant des maisons ou des terres palestiniennes ?

Et surtout, qu'est-ce que tout cela a à voir avec le racisme anti-juif ?

1. Comme l'a récemment révélé Der Spiegel, un rapport de police en Allemagne, par exemple, montre que la droite et l'extrême droite étaient en 2020 responsables de 96% de tous les incidents antisémites en Allemagne qui sont attribuables à un motif clair.  
<https://twitter.com/bdsmovement/status/1362411616638275586>.

Source : BDS Movement

Traduction SF pour BDS France